



Communiqué de presse

Embargo jusqu'au 31 août à 17h40
Information réglementée

Déclaration de transparence

Bruxelles, le 31 août 2015 – Mobistar communique ce jour les informations suivantes, sur la base de l'Article 14 de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

Le 26 août 2015, Mobistar a reçu une déclaration de transparence de la part de Prudential Plc, indiquant qu'à la date du 21 août 2015, M&G Investment Management détenait 1.801.397 actions, soit 3 % du total des actions émises par la Société.

Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Mobistar et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA):

1. Plafond statutaire de 3 %, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5 % ou tout multiple de 5 %, comme stipulé par la Loi belge.

Le texte intégral de cette déclaration est disponible dans la section « Actionnaires et Investisseurs » de notre site web <https://corporate.mobistar.be/fr/informations-financieres/actionnaires-investisseurs>.

Mobistar (Euronext Bruxelles : MOBB) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. L'entreprise propose des produits et des services de télécommunications mobiles innovants à ses clients résidentiels abonnés et prépayés. Sur le marché professionnel, Mobistar fournit la téléphonie fixe sur le réseau DSL et l'internet à haut débit, se profile comme un opérateur de communications intégrées et propose un portefeuille de services de mobilité et de connectivité. Mobistar est également un opérateur wholesale et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Mobistar, dont Orange groupe est le principal actionnaire, est cotée à la Bourse de Bruxelles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Investor relations: e-mail: ir@mail.mobistar.be

Siddy Jobe: +32 (0)2 745 80 92

Suivez-nous sur Twitter: PressMobistar